

PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER

LA CONTRIBUTION POUR LE
TRAITEMENT DES FRÊNES

AU **TreeAzin^{MD}**.

OU

**LE REMPLACEMENT DES
FRÊNES INFESTÉS**

PAR DE NOUVELLES ESSENCES D'ARBRES.



LUTTE CONTRE L'AGRILE DU FRÊNE.

Plus de **1250 frênes sont menacés** sur le territoire de Bois-des-Filion par l'agrile du frêne, un insecte exotique originaire de l'Asie du Sud-Est qui s'attaque à toutes les espèces de frênes. Cela représente des enjeux économiques et environnementaux majeurs pour Bois-des-Filion et les citoyens.

Si vous croyez que l'agrile du frêne est dans votre cour, la Ville a mis en place un programme de soutien pour vous.

AGRILE



BOIS-DES-FILION

Vert l'avenir

Programme de soutien financier pour la contribution pour le traitement des frênes au TreeAzin^{MD}. OU Le remplacement des frênes infestés par de nouvelles essences d'arbres.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Tout propriétaire d'immeuble résidentiel, commercial et / ou industriel de la Ville, capable de prouver son identité avec pièce d'identité reconnue selon le formulaire et accompagnée d'une copie du compte de taxes est admissible.

Une seule demande par frêne est admissible.

Le propriétaire doit remplir le formulaire accompagné des pièces justificatives pour le traitement au **TreeAzin^{MD}** ou l'achat de l'arbre de remplacement.



Madame, Monsieur,

L'agrile du frêne, cet insecte ravageur et indésirable, menace plusieurs centaines d'arbres magnifiques à

Bois-des-Filion. La Ville a pris rapidement des mesures pour prévenir cette épidémie et soigner les arbres qui font partie du domaine public. La Ville a aussi adopté une politique et mis en place un programme pour aider les citoyens-propriétaires de frênes à sauver ce patrimoine et à limiter l'infestation.

Vous trouverez dans ce document les informations nécessaires pour agir efficacement contre ce fléau. Un arbre qui meurt, c'est un poumon de moins qui oxygène notre milieu, une perte dans notre paysage et une diminution de notre qualité de vie. Nos frênes sont précieux : aidez-nous à les préserver.

Paul Larocque
maire



FRÊNE

COÛTS ADMISSIBLES

1- Frais du traitement au **TreeAzin^{MD}** pour tout arbre ayant un diamètre d'au moins 35 cm, mesuré à 1,4 m de la base du tronc.

DÉTERMINEZ LA TAILLE DE L'ARBRE

- À l'aide d'un ruban à mesurer, mesurez la circonférence du tronc principal en pouces, à hauteur de poitrine.
- La hauteur de poitrine se situe à 4,6 pieds (1,4 mètres) au-dessus du sol.
- Afin de calculer le diamètre de l'arbre en centimètres, multipliez la circonférence de l'arbre (en pouces) par le 0,81.

$$\frac{\text{Circonférence de l'arbre (pouces)}}{\text{Facteur de conversion}} \times 0,81 = \text{Diamètre de l'arbre (cm)}$$



Hauteur de poitrine = 4,6 pieds



Mesurez la circonférence

2- Frais pour l'acquisition d'un arbre feuillu ayant un diamètre d'au moins 7,5 cm (3 po.) à 1,4 m (4.6 po) de la base du tronc.

LISTE DES ESSENCES D'ARBRES AUTORISÉS

À ÊTRE UTILISÉS COMME ARBRES DE REMPLACEMENT DES FRÊNES INFESTÉS.

Arbres de petite taille

Érable de l'Amur / *Acer grinnala*
Aubépine Snowbird / *Crataegus x mordenensis* Snowbird
Aubépine Toba / *Crataegus x mordenensis* Toba
Sorbier Cardinal Royal / *Sorbus aucuparia* Cardinal Royal
Viorne Lentaga / *Viburnum lentago*

Arbres de taille moyenne

Érable de Norvège panaché / *Acer platanoides* Drummondii
Amélanhier glabre / *Amélanhier laevis*
Charme de Caroline / *Caprinus caroliniana*
Marronnier de l'Ohio / *Aesclus glabra*
Olivier de Bohème / *Elaeagnus angustifolia*
Robinier Purpule Robe / *Robinia pseudoacacia* Purple Robe
Sorbier des oiseaux / *Sorbus aucuparia*
Lilas japonais Ivory Silk / *Syringa reticulata* Ivory Silk

Arbres de grande taille

Érable de Norvège colonnaire / *Acer platanoides* Columnare
Érable de Norvège Crimson King / *Acer platanoides* Crimson King
Marronnier d'Inde / *Aesculus hippocastanum*
Bouleau Pleureur / *Betula pendula*
Caryer ovale / *Carya ovata*
Hêtre à grandes feuilles / *Fagus grandifolia*
Févier d'Amérique / *Gleditsia triacanthos* var. *inermis*
Ginkgo / *Ginkgo biloba*
Noyer noir / *Juglans nigra*
Chêne bicolor / *Quercus bicolor*
Chêne à gros fruits / *Quercus macrocarpa*
Chêne rouge / *Quercus rubra*
Tilleul hybride Sheridan / *Tilia cordata* Sheridan Hybrids

DEMANDE DE REMBOURSEMENT

TRAITEMENT CONTRE L'AGRILE DU FRÊNE ET LE REMPLACEMENT DES FRÊNES INFESTÉS
PAR DE NOUVELLES ESSENCES D'ARBRES

Date de la demande :	No de la demande :	
Nom du propriétaire :		
Adresse :	Ville :	Code postal :
Téléphone :	Courriel :	

COORDONNÉES DU FOURNISSEUR DE SERVICES

Nom de l'entreprise :		
Adresse :	Ville :	Code postal :
Téléphone :	Courriel :	

PIÈCES JUSTIFICATIVES À INCLURE :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Copies des factures payées | <input type="checkbox"/> Photo de l'arbre traité |
| <input type="checkbox"/> Preuves de paiement | <input type="checkbox"/> Copie du permis d'abattage et/ou du certificat de traitement |
| <input type="checkbox"/> Preuve de propriété (copie du compte de taxes incluses) | |

Je soussigné, _____, atteste que les pièces justificatives déposées ci-dessus mentionnées sont véridiques et je demande à l'officier désigné de procéder au traitement de ma demande d'aide financière.

Signature : _____

RÉSERVÉ À L'OFFICIER DÉSIGNÉ

Date de dépôt de la demande : _____	<div style="border: 1px solid black; width: 100px; height: 40px; display: flex; align-items: center; justify-content: center;">(Estampe de l'officier désigné)</div>	Dossier matricule : _____
-------------------------------------	--	---------------------------

AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE

TRAITEMENT AU **TreeAzin**^{MD} (arbre de ≥ 35 centimètres mesuré à 1,4 mètre de la base)

Nombre	2/3 du coût par arbre jusqu'à un maximum de 200 \$ par arbre	
	2/3 X _____ = _____ \$ maximum de 200 \$	_____ \$
	(montant de la facture)	
	2/3 X _____ = _____ \$ maximum de 200 \$	_____ \$
	(montant de la facture)	
	2/3 X _____ = _____ \$ maximum de 200 \$	_____ \$
	(montant de la facture)	
	Aide financière accordée pour traitement au TreeAzin^{MD}	_____ \$

REEMPLACEMENT DES FRÊNES PAR DE NOUVELLES ESSENCES D'ARBRES (SELON LA LISTE DE L'ANNEXE B)

Nombre	2/3 du coût d'acquisition par arbre jusqu'à un maximum de 500 \$ par arbre	
	2/3 X _____ = _____ \$ maximum de 500 \$	_____ \$
	(montant de la facture)	
	2/3 X _____ = _____ \$ maximum de 500 \$	_____ \$
	(montant de la facture)	
	2/3 X _____ = _____ \$ maximum de 500 \$	_____ \$
	(montant de la facture)	
	Aide financière accordée pour le remplacement des frênes	_____ \$

MONTANT DU REMBOURSEMENT RECOMMANDÉ SELON LA POLITIQUE PG 633 _____ \$

No de l'extrait de la commission d'administration _____

Signature de l'officier désigné _____